

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : URBA-2016-208</b>
<b>Direction de l'urbanisme</b>
<b>Service de la planification et de l'aménagement du territoire</b>
<b>Objet : Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages «C4 Débit d'essence» dans la zone C0946 - secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)</b>
<b>Date : Le 14 octobre 2016</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problemème)

Une demande de modification réglementaire a été déposée afin d'autoriser le groupe d'usages «C4 Débit d'essence» dans la zone C0946 (Annexe 1 : Plans de localisation). Le demandeur souhaite construire une station-service, un lave-auto et un dépanneur sur un terrain situé à l'intersection de la route Lagueux et de l'avenue Albert-Rousseau. Le bâtiment principal aurait une superficie de près de 400 mètres carrés.

La modification proposée est conforme au *Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme* et au *Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé*.

### **Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement**

Lors de la séance du 12 septembre 2016, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement pour permettre le groupe d'usages «C4 Débit d'essence» dans la zone C0946 (Résolution : CCUA-2016-01-28).

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
N/A				

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

### Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_
- Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants 2016 \_\_\_\_\_ 2017 \_\_\_\_\_ 2018 \_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non+

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire PLI Date : 14/10/2016

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Procédure de modification réglementaire (Annexe 2).

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Me Carole Roseberry, DAJ	14/10/2016	En validation avec le volet juridique afférent au projet de règlement, à son objet et à sa procédure de modification réglementaire

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé (Annexe 3). Ce projet de règlement a pour objet de permettre le groupe d'usages «C4 Débit d'essence» dans la zone C0946 et de prévoir des spécifications applicables à ce groupe d'usages.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

- Liste des pièces jointes :
- Annexe 1 : Plans de localisation
  - Annexe 2 : Procédure de modification réglementaire
  - Annexe 3 : Projet de règlement

Préparé par : <u>Sylvain Dionne</u>		Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme	
Sylvain Dionne, stagiaire en urbanisme			
Recommandé par : <u>PLI</u>			
<u>gestionnaire de projets coupants/s</u>			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : <u>[Signature]</u>		Date : 2016/10/18	

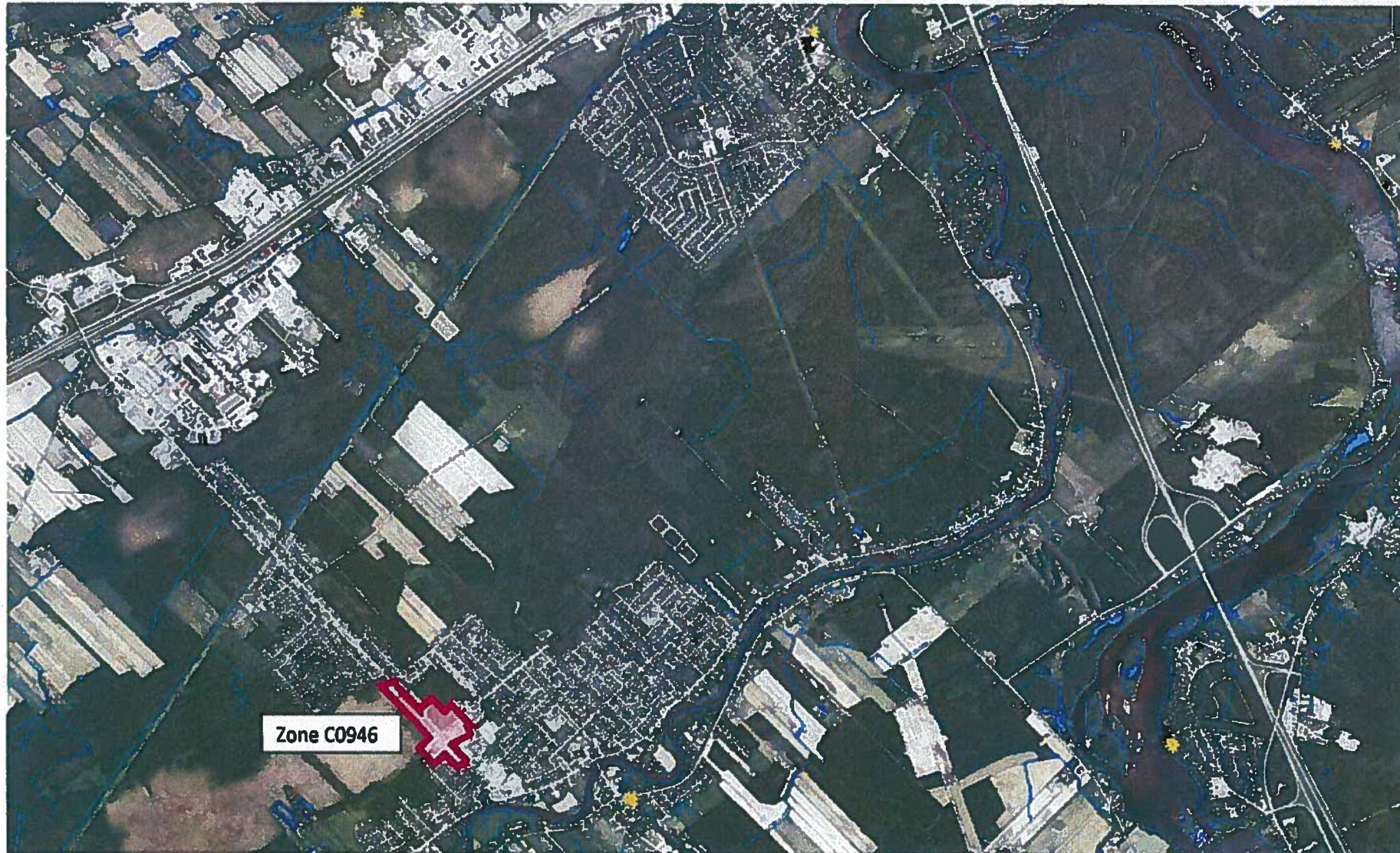
**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

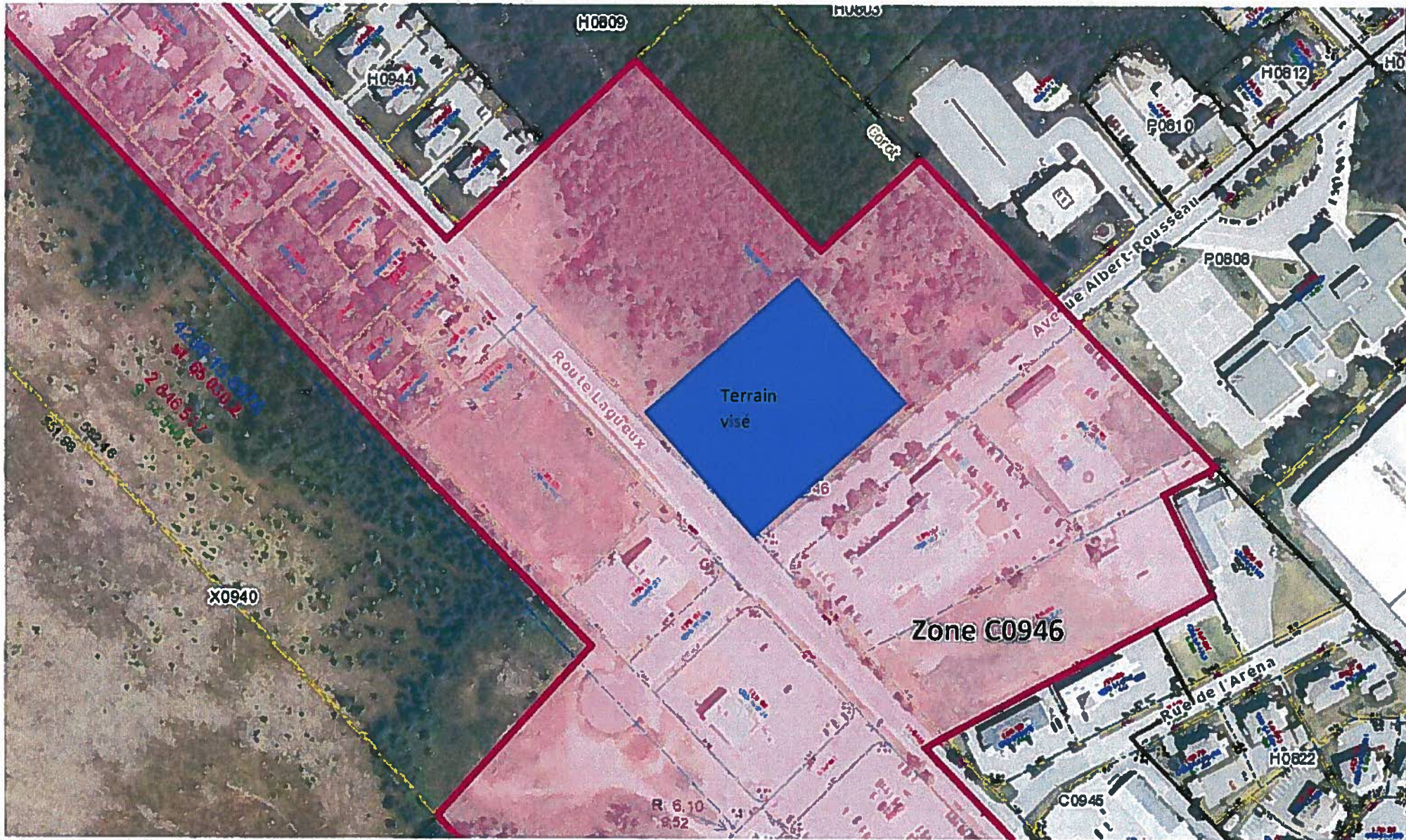
---



---

Signature de la Direction générale : [Signature] Date : 2016/11/04





**Procédure de modification réglementaire**

---

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

- Avis de présentation
- Adoption du projet de règlement
- Avis public annonçant une assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation dans l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest
- Adoption du second projet de règlement
- Avis public - demande d'approbation référendaire
- Adoption du règlement
- Avis public concernant l'examen de la conformité au schéma
- Avis public d'entrée en vigueur



Conseil de la Ville

---

Règlement RV-2016-XX-XX modifiant le Règlement  
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des spécifications applicable à la zone C0946**

La grille des spécifications applicable à la zone C0946, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout du groupe d'usages C4 Débit d'essence et des spécifications afférentes à celui-ci indiquées à l'Annexe A du présent règlement.

\_\_\_\_\_  
Gilles Lehouillier, maire

\_\_\_\_\_  
Marlyne Turgeon, greffière par intérim



Usage principal						Terrain desservi			Bâtiment principal						Implantation						
Usage autorisé	Nombre min de logement ou de chambre	Nombre max. de logement ou de chambre	Nombre max. de bâtiments en rangée	Superficie min. de plancher (m <sup>2</sup> )	Superficie max. de plancher (m <sup>2</sup> )	Largeur min. terrain (m)	Profondeur min. terrain (m)	Superficie min. terrain (m <sup>2</sup> )	Superficie d'occup. au sol min. (m <sup>2</sup> )	Superficie d'occup. au sol max. (m <sup>2</sup> )	Hauteur min. étage	Hauteur min. (m)	Hauteur max. étage	Hauteur max. (m)	Marge recul avant min (m)	Marge recul avant max.(m)	Marge recul latérale min. (m)	Marge recul latérale min. (m)	Marge recul arrière min. (m)	Marge recul arrière (%)	
C4						30	40	1200	250				2	12	7,5		2	4	8		
Usage spécifiquement permis						<b>Note terrain</b>			<b>Note bâtiment</b>						<b>Note implantation</b>						
Usage spécifiquement prohibé																					
<b>Note usage</b>																					